

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 08 février 2018

L'an deux mille dix-huit et le huit février, à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CASTAN, Maire.

Présents : Mmes ALAZET, BENITEZ, BERTHOMIEU, COSSIA, GRANADOS, ESTRADE, LAURENT, LESCURE, NAUDY, SEGAUD, TORTES, VATASSO.

MM. BELKOWSKI, BROUSSAN, CASTAN, CAYLA, GAUDENZI, LAVIT, PEPOZ, PLANCHER, RAYNAUD.

Excusés : Mme GIGUET.

Absents : Mme MAILLOT, MM. BLAQUIERE, NIVALLE.

Procurations : Mme AGOSTINHO à Mme LAURENT, M. LEFROU à Mme BERTHOMIEU.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LAURENT.

1) Installation d'un conseiller municipal

Consécutivement à la disparition de Monsieur Martial PROUX, membre du Conseil Municipal, il a été procédé à l'installation de Madame Marie-Christine ESTRADE, candidate venant sur la liste « Montady pour tous » immédiatement après le dernier élu. Le Maire a procédé à son installation en donnant lecture du procès-verbal.

2) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Nathalie LAURENT a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

3) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2017

Le Conseil Municipal valide le procès-verbal de la réunion du 12 décembre.

4) Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend note que depuis la réunion du 12 décembre 2017 le Maire a pris les décisions suivantes :

- 05 décembre 2017 : Avenant au contrat d'assurance véhicule à moteur.

- 25 janvier 2018 : Maître Josy-Jean BOUSQUET dont le cabinet est situé au 21 place Semard 34500 Béziers, est chargée d'assurer la défense de la commune introduit en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Béziers par l'association Tous en Forme.

5) Fête du melon, du vin et de l'art 2018 : demande de subvention à la Région

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin de développer l'animation du village il est envisagé de renouveler la fête du melon du vin et de l'art en 2018, avec mise en avant des produits du terroir et de l'artisanat local et des animations de rues marquées par le folklore occitan et méditerranéen.

Le budget global de la manifestation, dont l'objectif est de sensibiliser les visiteurs à la culture de la région en visant autant la population locale qu'estivale, est estimé à 9500 € et Monsieur Le Maire suggère au Conseil Municipal de solliciter auprès de La Région le versement d'une subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire, à l'unanimité par 23 voix pour :

- Approuve l'organisation de la fête du melon, du vin et de l'art,

- Sollicite de La Région le versement d'une subvention pour aider au financement de cette manifestation,

- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

6) Acquisition de chars pour Carnaval

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que, chaque année, pour organiser le défilé de Carnaval, la commune fait l'acquisition de plusieurs chars. Pour 2018 ce sont cinq chars qui sont

réservés pour un coût global de 2 000 €. Le Conseil Municipal est appelé à donner son accord pour cette dépense.

Par la suite, la commune a l'opportunité de pouvoir louer ces chars à des communes voisines.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de ces locations en prenant en compte le nombre de chars mis à disposition et leur état.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 23 voix pour :

- Donne son accord pour l'acquisition de cinq chars destinés au défilé de Carnaval pour un coût global de 2 000 €.
- Se prononce pour la location des chars de Carnaval aux conditions suivantes :
 - 1 000 € le lot à la commune de Maureilhan.
 - 500 € le lot à la commune de Vendres.
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

7) Enfance Jeunesse : Demande de subventions à la CAF de l'Hérault pour diverses acquisitions

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que divers aménagements sont prévus pour la restauration scolaire, la crèche, le CLAE et au centre de loisirs :

- Afin d'être opérationnel en septembre 2018, la commune serait dotée en juin d'un nouvel outil informatique : « 3D ouest enfance » qui permettra de gérer un grand nombre de prestations concernant l'accueil périscolaire, l'accueil petite enfance et la restauration scolaire.

M. Le Maire précise que les familles pourront remplir et mettre à jour le dossier administratif de leurs enfants, réserver les prestations et les payer en ligne.

Le montant d'acquisition de cet outil informatique et de ses modules serait de 2850€ HT, la Caisse D'allocations Familiales de Béziers étant susceptible d'en financer une partie, jusqu'à 80%.

- Egalement, le clae/centre de loisirs doit renouveler certains de ses équipements qui sont vétustes.

Il stipule qu'il s'agirait de tables et de chaises adaptés aux enfants, leur coût serait de l'ordre de 3500 € HT, la Caisse D'allocations Familiales de Béziers étant susceptible d'en financer une partie, jusqu'à 80%.

- De même le renouvellement et l'acquisition de tables et de chaises s'avère nécessaire au réfectoire, pour un coût de 2000 € HT.

Pour l'ensemble de ces opérations, il est proposé au Conseil Municipal de demander à la CAF de Béziers ou à d'autres partenaires, l'attribution de subventions.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité par 23 voix pour :

- Emet un avis favorable à la réalisation de ces projets,
- Sollicite de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault et de tout partenaire possible, les subventions les plus élevées possibles pour aider au financement de ces opérations,
- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

8) Remboursement de frais de restauration, clae et de centre de loisirs

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les parents de quatre enfants qui fréquentaient le groupe scolaire de Montady en 2016/2017, avaient engagés des frais de restauration ou de clae et centre de loisirs. Il expose que leurs relevés de prestations de 2017 fait apparaître un restant dû à chacune de ces quatre familles, les enfants ne fréquentant plus le groupe scolaire, le clae ou le centre de loisirs :

- Restauration scolaire : Mme Cavallés Stéphanie 30,60€
- Centre de Loisirs : M. Aussenac Christophe 75€
- Centre de Loisirs : Mme Bedleem Karine 75€
- Centre de Loisirs : Mme Benkebouche Salliha 50€
- CLAE : Mme Benkebouche Salliha 46€

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à rembourser les familles concernées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité par 23 voix pour :

- Emet un avis favorable au remboursement de ces familles,
- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

9) Programmation de travaux Eclairage Public de l'année 2018

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux prévus sur la commune, il a été demandé à HERAULT ENERGIES, d'inscrire au programme d'Eclairage Public 2018, les travaux suivants :

- Programme de travaux d'économie d'énergie ballons fluos et sécurisation des armoires
- Programme de travaux annuels Eclairage Public tel que l'armoire du stade, reprise armoire Montady02, lampes énergivores.

Selon cette programmation prévisionnelle, le montant de l'opération sur 2018 est estimé à 84 728,02€ HT : 49 601,84€ à la charge d'Hérault Energie, 35 126,18€ à la charge de la commune.

Une convention finalisera l'accord entre les deux collectivités.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la programmation annuelle des travaux, d'accepter le fonds de concours que la commune versera à HERAULT ENERGIES, et d'autoriser le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité par 23 voix pour :

- Donne son accord pour la programmation de travaux présentés pour 2018,
- Fixe la participation de la commune, sous la forme d'un fonds de concours à 35 126,18€ HT, montant révisable en fonction du montant des dépenses ressortant du décompte définitif, et dans la limite de 20% supplémentaires du montant prévisionnel délibéré à ce jour,
- S'engage à inscrire au budget 2018 les crédits nécessaires,
- Charge Monsieur Le Maire de signer la convention et de faire généralement le nécessaire.

10) Acquisition de gradins salle multiculturelle. Demande de subvention au Département

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune a programmé l'acquisition et l'installation de gradins pour équiper la salle multiculturelle.

Les gradins seront desservis par des dégagements conformes à la réglementation ERP. Environ 250 sièges équiperont ces gradins, et permettront l'accueil des PMR et de leurs accompagnants.

Une motorisation électrique permettra l'ouverture et la fermeture de la tribune.

M. Le Maire précise que l'objectif de la mise en place de cet équipement est de permettre la réalisation d'activités culturelles accessibles au plus grand nombre, tout en modulant l'espace selon les manifestations qui se dérouleront dans la salle.

Il expose que dans ce but, un avant-projet estimatif de la dépense a été établi, le coût de la fourniture et de l'installation de cet équipement étant fixé à 114 000 € HT.

Pour permettre à la commune de mener à bien cette opération, il apparaît nécessaire de déposer auprès du Conseil Départemental une demande de subvention pour participer au financement.

Pour aider à la réalisation de ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention du Département.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité par 23 voix pour :

- Approuve la réalisation du projet d'aménagement de la salle multiculturelle par des gradins pour 114 000€ HT environ.
- Sollicite une subvention du Département, pour aider à la réalisation de cet aménagement culturel,
- Mandate Monsieur le Maire pour déposer cette demande de subvention et le charge de faire généralement le nécessaire.

11) Convention de participation pour le contrat d'assurance des risques statutaires avec le Centre De Gestion de l'Hérault.

Monsieur Le Maire expose l'opportunité pour les agents communaux de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Il précise l'opportunité de confier au Centre de gestion de l'Hérault le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence, ainsi que le fait que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la commune.

M. Le Maire expose qu'il s'agit de la couverture complémentaire pour le risque statutaire des agents. Cette couverture complémentaire concerne le risque statutaire des agents de la fonction publique territoriale.

Cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

agents affiliés à la CNRACL : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité

agents non affiliés à la CNRACL : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Il est demandé au Conseil Municipal de transmettre son accord à donner mandat au CDG 34 pour organiser cette mise en concurrence, et, en cas d'avis favorable, d'autoriser le Maire à signer avec le CDG 34 tous les documents nécessaires au lancement et à la mise en œuvre de cette procédure.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner mandat au CDG 34 pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le contrat d'assurance des risques statutaires, d'autoriser le Maire à signer ladite convention et de faire généralement le nécessaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité par 23 voix pour :

- Décide de donner mandat au CDG 34 pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le contrat d'assurance des risques statutaires,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation avec le CDG 34,
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

- 12) Questions Diverses.

- M. Pépoz évoque le fait que lors des vœux de M. Le Maire à la population, il a été mentionné le surcoût d'un projet qui nécessitera de réaliser un emprunt. Il souhaite connaître la nature de ce projet.

- M. Le Maire précise qu'il s'agit des travaux de la RD11 qui n'étaient pas prévus par la commune et dont elle aura à supporter les coûts qui avoisinent le million d'euro sans prise en compte des travaux déjà réalisés à sa charge de réseaux humides. Un emprunt de 500 000€ est prévu pour supporter cette dépense.

- Mme Cossia demande si des places de parkings sont prévues en bordure de la RD11.

- M. Belkowski annonce qu'effectivement des places de parking sont prévues en bord de voie, principalement afin de prendre en compte les demandes des riverains et des commerçants, en restant raisonnable quant aux besoins évoqués. Il précise qu'à l'accueil de la mairie, un plan descriptif du projet est visible par tous.

- M. Pepoz demande quelle est la position du Maire sur la pose des compteurs linky.

- M. Le Maire déclare être impuissant sur ce type de dossier étant donné que tous les arrêtés municipaux qui ont été pris à l'encontre de la pose de ces compteurs ont été immobilisés en Préfecture, ou bien ont été annulés suite à des recours en contentieux.

- M. Pepoz sollicite M. Le Maire afin que soit consigné sur le PV de ce jour qu'il n'a pas demandé que les personnes âgées nettoient leur devant de porte, comme le laisse entendre une page internet sur les réseaux sociaux.

Ainsi délibéré à Montady les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Président de séance,
Alain CASTAN, Maire

La Secrétaire de séance,
Nathalie LAURENT

Les membres du Conseil Municipal

The image shows a collection of handwritten signatures in blue ink, corresponding to the members of the Municipal Council. Some of the legible names include 'Estade' and 'Berthomieu'. The signatures are arranged in a somewhat circular or overlapping pattern across the bottom half of the page.